



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Sixième Commission
Point 151 de l'ordre du jour
Octroi du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale
au Centre du Sud

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Guyana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Philippines, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre du Sud

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Centre du Sud,

1. *Décide* d'inviter le Centre du Sud à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

